

PATRIMOINE, PATRIMONIALISATION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE: LE CAS DE MARRAKECH

Ouidad Tebbaa

Equipe de recherche «Culture, Patrimoine et Tourisme»,
Université Cadi Ayyad, Marrakech

INTRODUCTION

Toute approche du patrimoine engage à la fois la question de sa reconnaissance et celle de sa gestion. Le présent article se propose d'engager une réflexion sur les incidences de la patrimonialisation, tant en matière de requalification et de réinterprétation de l'espace qu'en matière d'usages et de mutation des fonctionnalités.

Quels sont les soubassements politiques et économiques d'une mise en patrimoine ? Quels sont les jeux d'acteurs qu'elle sous-tend tant sur le plan local, national que mondial ? Quels en sont les impacts sur les lieux et les populations concernées ? Quels sont les phénomènes identitaires qui en résultent ?

Il s'agira d'apporter un éclairage sur la façon dont la mise en patrimoine se conjugue à une forte recomposition socio-spatiale, dûe notamment, à l'attraction touristique que tout processus de classement ne manque pas de générer. L'analyse d'un tel phénomène se base sur un terrain d'études privilégié: la ville de Marrakech, qui a connu depuis deux décennies, des mutations importantes, dans le sillage de son double classement, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1985 et sur celle des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'Humanité pour la place Jemaa El Fna, en 2001.

Les travaux de plus en plus nombreux engagés sur cette question, nous portent à inscrire le processus de patrimonialisation dans son historicité mais il ne s'agira pas de scruter la construction culturelle, politique ou sociale de l'idée de patrimoine, tout au plus de penser le passage d'une production patrimoniale «par le haut», en référence à l'identité nationale et aux élites, et une construction patrimoniale plus récente, «par le bas», qui engage des communautés aux références identitaires multiples.

UN PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION «PAR LE HAUT»

L'analyse du discours patrimonial nous confronte d'emblée à des zones d'ombre, des contradictions ou tout au moins des paradoxes: le plus manifeste concerne «l'improbable articulation» entre les deux vocables de patrimoine et de *turath*. Emblème identitaire, éminemment symbolique, *turath* ne peut être le simple équivalent arabe du mot patrimoine car il repose, sur des référents culturels et religieux très différents renvoyant par delà la collectivité nationale, à un legs bien plus vaste puisqu'il englobe

par delà le Maroc, l'ensemble du monde arabe, voire musulman¹.

Quand on sait, que notre ultime référent culturel et religieux est «le Livre», quelle valeur conférer, dans ce contexte, aux monuments historiques? Quelle importance accorder à l'héritage antéislamique? Comment concevoir Volubilis autrement que comme une cité romaine? Enfin et surtout, quel crédit accorder aux savoirs et savoir-faire traditionnels, aux contes et légendes populaires, aux rites et aux croyances, à toutes les pratiques et à tout l'imaginaire collectif d'un peuple dont seule une élite accède aux productions intellectuelles dignes du *turath* dans le sens où nous l'avons prédéfini?

A l'heure où le Maroc songe à un nouveau projet de loi sur le patrimoine, il convient de rappeler que le processus de classement fut engagé par le protectorat français, à partir des années 1920, à grands renforts de textes et de réglementations. Toute une série de monuments «remarquables» furent dotés de mesures de protection particulières. Il serait utile d'inscrire ce processus de patrimonialisation dans la perspective de ce que l'on a qualifié de «prise en charge de la mémoire de l'autre» par la puissance coloniale, sachant que la population autochtone fut souvent complètement étrangère à cette expérience. Cette exaltation par le maréchal Lyautey des «beautés artistiques» du patrimoine marocain, le souci de laisser intactes ses traditions ont eu entre autres, pour effet, de déchoir les médinas de leur centralité, de les confiner au rôle de gardiennes de la mémoire, alors qu'étaient dévolues aux villes nouvelles, toutes les fonctions économiques et administratives!

A l'indépendance, non seulement le processus de patrimonialisation «par le haut» instauré par le protectorat n'a pas évolué vers une démarche plus participative mais la législation en matière de patrimoine s'est révélée plus restrictive encore puisque la loi 22-80 du 25 décembre 1980, à l'inverse de celle de 1945, ne fait même pas état des «architectures régionales», classées jusque là au titre de monuments historiques. Il en résulte des décalages flagrants entre les revendications de plus en plus affirmées des communautés en matière de patrimonialisation et l'impuissance à y apporter la moindre réponse institutionnelle. Car la législation nationale actuelle et sa vision pour le moins restrictive du patrimoine n'est pas même en accord avec les conventions internationales que le Maroc a pour la plupart ratifiées. Ainsi, classés au patrimoine mondial, certains sites au Maroc, ne sont pas encore classés au niveau national!

Ce processus de patrimonialisation par le haut a pour corollaire une logique de protection, de «mise à l'abri» du patrimoine. Or cette logique se traduit concrètement par le tracé de limites, dont la conséquence est d'arracher le site à son environnement, de le distendre du tissu des relations qu'il a toujours tissé avec ce qui l'entoure. Or, qu'il s'agisse d'objets ou de patrimoine *in situ*, la logique de protection est indissociable du principe d'une frontière que l'on s'efforce de rendre la plus infranchissable possible entre le bien protégé et ce qui lui est extérieur². Le processus du «classement» et ses effets parfois pervers sont particulièrement manifestes dans le

¹- Ahmed Skounti, «Le miroir brisé: essai sur le patrimoine culturel», *Prologues, Revue maghrébine du livre*, Casablanca, 2004, n°29-30, p.37-46.

²- Serge Briffaud, «L'espace et le temps du patrimoine», in Emmanuel Amougou (dir.), *Sciences humaines et patrimoine. Contribution à une sociologie du fait patrimonial*, Paris, 2009, Ophrys.

domaine du patrimoine naturel, quand il a fallu créer des «parcs» ou des aires protégées. Quand on sait à quel point l'instauration d'un parc national comme celui du Toubkal a suscité de remous, d'hostilité de la part des populations locales, on mesure à quel point la patrimonialisation, conçue de manière non consensuelle, non participative, peut se révéler lourde de conséquences.

La primauté accordée à l'objet patrimonial au détriment de son contexte culturel et social est lourde de conséquences car elle réduit le patrimoine au rôle d'étendard que l'on brandit à des fins politiques voire économiques alors qu'il devrait constituer le fondement du lien social et de la mémoire collective.

Que signifie par exemple une médina, sans la densité des relations sociales qui s'y sont nouées au fil des siècles, sans sa mémoire et son histoire, vivantes et incarnées moins dans ses murs que dans ses habitants qui sont les précieux dépositaires de ces pratiques ancestrales ? Une autre approche du patrimoine est sans doute possible où le patrimoine retrouverait toute sa place dans l'épaisseur de l'espace local et du tissu social.

L'EMERGENCE D'UN PATRIMOINE DES COMMUNAUTES

Cette approche serait porteuse d'une vision nouvelle de la valeur patrimoniale, dont la référence ne serait plus seulement universelle ou nationale, mais locale. L'émergence d'un patrimoine des communautés coïncide avec une mutation importante du processus de patrimonialisation. Ce dernier n'est plus l'apanage des institutions officielles en charge de la promotion et de la conservation du patrimoine mais relève aussi désormais d'initiatives privées, dans un contexte de promotion intense du tourisme culturel et de l'écotourisme.

Dans tous les cas, ce nouveau processus de patrimonialisation met en œuvre une multitude d'acteurs, à différentes échelles, dans des logiques qui s'interpénètrent et parfois s'affrontent. Autrefois apanage et privilège des Etats-nations, la patrimonialisation risque dans l'avenir, de s'engager toujours plus, dans les rets des intérêts locaux, traduisant les tensions contradictoires qui les animent.

Si l'Etat reste à travers l'institution de tutelle qu'est le Ministère de la Culture, le maître d'œuvre de la sélection et du classement des biens et des sites patrimoniaux, donc l'instigateur principal d'une certaine politique de «la mémoire», le niveau supra-national, à travers des instances comme l'Unesco, interfère de plus en plus à travers la ratification par le Maroc de conventions internationales.

Mais les acteurs locaux ne sont pas en reste et s'appuient sur le discours supra-national pour mieux peser sur les instances nationales, dans un jeu de rapports ambigus où les communautés cherchent à affirmer et à faire émerger leurs revendications propres. D'autant qu'à l'échelle internationale, on met de plus en plus en avant la nécessité de l'implication de la société civile dans les processus décisionnels, dans le sillage d'un modèle de gouvernance, conçu en opposition avec le modèle classique de l'administration publique. Cette démarche concerne en priorité le patrimoine culturel immatériel, vecteur de valeurs identitaires fortes et sujet sensible par excellence !

Dans le contexte européen, la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel postule dans son article 2 b qu'«une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures». Cette convention revendique également une définition subjective du patrimoine, fondée sur la valeur identitaire véhiculée par ces éléments pour des «communautés patrimoniales»³.

Ces principes impliquent des choix éminemment politiques puisqu'il s'agit de remettre en question, en matière de patrimoine, la seule légitimité des acteurs institutionnels jusque-là délégués à l'identification et à la protection du patrimoine. L'implication de la société civile, semble désormais légitimée par des dispositifs institutionnels internationaux, comme en atteste la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui avant même la convention de Faro, avait ouvert la voie, dans ce sens, en stipulant l'implication nécessaire des communautés dans le processus de patrimonialisation⁴. La régionalisation voulue et très récemment engagée par le Maroc pourrait appuyer cette démarche, ne serait-ce qu'à travers la reconnaissance de compétences élargies aux autorités locales et surtout de méthodes d'action inspirées de ce que Michel Crozier appelle "l'Etat modeste"⁵.

Dans cette perspective, le patrimoine deviendrait l'expression revendiquée d'une appartenance plutôt qu'un ensemble d'éléments sélectionnés pour leur intérêt historique, artistique ou scientifique. Cette reformulation récente de la notion de patrimoine aura sans aucun doute, dans l'avenir, un impact considérable sur le fait patrimonial dans son ensemble. Mais ne nous y trompons pas. La mobilisation pour la cause patrimoniale mérite questionnement car derrière elle, se cachent des mécanismes économiques. Le patrimoine est de plus en plus perçu comme une valeur monétaire. Il en a acquis une légitimité nouvelle qui fait que le débat le concernant, se déplace, de plus en plus, du terrain identitaire, politique, vers le terrain économique.

LA «RESSOURCE» PATRIMONIALE ET SES ENJEUX: LE CAS DE MARRAKECH

La médina de Marrakech pose de manière particulièrement forte la question des interactions entre le processus de patrimonialisation et le développement du tourisme, elle révèle comment l'urgence de trouver de nouvelles ressources patrimoniales conduit non plus seulement les défenseurs du patrimoine à plaider la cause, mais aussi et surtout, les investisseurs, qui en affirment la valeur, en revendiquent la sauvegarde, évaluant même les risques qui le menacent !

³- Conseil de l'Europe., 2005, Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro, 27.10.2005, art. 12.

⁴- Chiara Bortolotto, «Il processo di definizione del concetto di 'patrimonio culturale immateriale'. Elementi per una riflessione», in Chiara Bortolotto (a cura di), *Il patrimonio immateriale secondo l'Unesco: analisi e prospettive*, Roma: Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, p.7-48. Early James, Seittel Peter., 2002, «UNESCO Draft Convention For Safeguarding Intangible Cultural Heritage: "No Folklore Without the Folk"», in *Talk Story*, 22, p.19.

⁵- Michel Crozier, *Etat moderne, Etat modeste*, Paris: Edition du Seuil, 1987.

Pourtant, l'argument économique peut inversement conduire, comme le rappelle Françoise Choay, à la mort du patrimoine censé être protégé et valorisé:

« Nous ignorions qu'en l'espace de quelques décennies, l'espèce humaine parviendrait, au nom de la conservation patrimoniale et sous l'impulsion de l'industrie culturelle, à accomplir des destructions qui auraient autrefois demandé des siècles». ⁶

La requalification urbaine de la médina de Marrakech: gentrification et patrimonialisation

Durant des décennies, la médina de Marrakech, marginalisée par la politique du protectorat puis abandonnée par ses notables n'accueillait plus que des populations précaires, s'entassant dans les riyads et les foundouks. Cette sur-occupation des bâtiments a entraîné la dégradation des espaces de vie et le mauvais entretien des espaces publics. On a qualifié ce phénomène de «foundoukisation» de la médina: «un logement est foundoukisé quand il est occupé par 4 ménages et plus qui n'ont le plus souvent aucun lien de parenté ou d'alliance» ⁷.

Le classement par l'Unesco dans les années 1980 de cette médina sur la liste du patrimoine mondial va peu à peu contribuer à inverser le mouvement. Mais le regain d'intérêt pour celle-ci est surtout le fait d'une élite étrangère. Après les artistes, les couturiers de renommée internationale, les vedettes de cinéma, la vogue de Marrakech s'amplifie après la diffusion de l'émission Capital de la chaîne de télévision française M6 ⁸. Des quartiers entiers sont investis par une communauté étrangère avide de vivre le rêve oriental. Le phénomène est d'autant plus important que le Maroc est le seul pays du Maghreb à donner aux opérateurs étrangers la possibilité d'acquérir et d'investir dans «l'immobilier de médina» ⁹.

Le paysage urbain de la médina va s'en trouver transformé, non seulement sur le plan physique (amélioration du réseau d'adduction d'eaux et d'égouts, de l'éclairage public, maisons restaurées, etc.), mais aussi fonctionnel. En effet, les nouveaux résidents participent d'une nouvelle fonctionnalité de la médina qui va induire des changements pour le moins significatifs. Outre les résidences secondaires, les riyads maisons d'hôtes vont essaimer en particulier à l'ouest et au sud de la médina ¹⁰. Le patrimoine revendiqué par ses nouveaux résidents acquiert aussi une nouvelle dimension symbolique. Il devient l'un des vecteurs privilégiés de ce que Michel Verret appelle le «conservatoire de l'espace» ¹¹, où se joue l'affirmation, la légitimation de certains groupes sociaux.

⁶ Françoise Choay, *L'Allégorie du Patrimoine*, Coll. La Couleur des idées, Paris: Edition du Seuil, 1992, p. 175.

⁷ Mohamed El Faiz, *Marrakech, Patrimoine en péril*, Arles, Editions Actes Sud, 2002, p. 62.

⁸ Rachida Saïgh Bousta et Ouidad Tebbaa, «Stratégies et imaginaires du Tourisme, Cas des Riyads maisons d'hôtes et mutation de la médina de Marrakech», in Téoros, Revue de recherche en Tourisme, 2005, p.50.

⁹ Vincent Gatin, «L'art populaire et le développement local sous le prisme de l'idéologie: au sujet de la Place Jemaa El Fna à Marrakech», Actes du colloque, *Arts et Territoires: Vers une nouvelle économie culturelle*, 2008, p.12.

¹⁰ Anne-Claire Kurzac-Souali, «Rumeurs et cohabitation en médina de Marrakech: l'étranger où on ne l'attendait pas», in *Hérodote*, Revue de Géographie et de géopolitique, n°127, 2007, p.67.

¹¹ Michel Verret, *L'espace ouvrier*, Paris: L'Harmattan, 1995.

En effet, en s'installant dans la médina, ces nouveaux résidents instaurent une autre forme d'appropriation identitaire de l'espace. Le patrimoine n'est-il pas toujours, «du côté du signe, de l'emblème, de la référence symbolique» ?¹² Dans la médina de Marrakech, comme ailleurs, il est le prétexte à un nouveau marquage de l'espace: on circonscrit son territoire (ouest et sud de la médina), on en revendique l'histoire, le legs architectural et des quartiers comme Riad Zitoun ou Mouassin, portent haut les couleurs de cette nouvelle urbanité. Dans la perception que ces nouveaux résidents ont de la médina, l'espace n'est plus la projection d'un ordre spirituel, nombre d'entre eux récusent sans l'avouer explicitement les appels à la prière jugés trop fréquents et surtout tonitruants, les rapports de voisinage d'une proximité qui frise l'indiscrétion. En bref, la médina est perçue dans sa valeur esthétique et le reste, on s'en accommode ou on tente d'en expurger son environnement immédiat! Les récits abondent, répercutés par les médias¹³, de cette frénésie immobilière qui conduit certains à acquérir tout un pan de quartier, pour se sentir plus à son aise, plus «chez soi», au risque de s'acheminer vers un rapport de force inéluctable avec les populations locales. Le cas de la jeune Halima, largement relayé par les médias, est emblématique: en refusant de vendre sa modeste maison familiale, en ne cédant pas aux offres pour le moins alléchantes d'une richissime voisine, nouvellement installée et avide d'acheter tout le derb, elle devint le symbole de la «résistance» contre cette nouvelle reconfiguration de la médina de Marrakech! La patrimonialisation est aussi une saga, elle a ses héros, ses champions, ses victimes¹⁴, dont la presse est friande !¹⁵

Néanmoins, il faut rappeler à l'actif de ce processus de patrimonialisation enclenché depuis quelques deux décennies, dans la médina de Marrakech, qu'il a contribué de manière décisive à atténuer le discrédit dont cet espace faisait l'objet, lui conférant une valeur esthétique, symbolique mais aussi économique nouvelle. Comme le patrimoine rural en France, les médinas connaissent «une véritable reconfiguration sociale de cet univers, jadis stigmatisé»¹⁶.

La médina est, avant tout conçue, dans ce nouveau contexte, comme un placement qui obéit à la loi de l'offre et de la demande. Plus généralement, sa rénovation/réhabilitation permet de mieux cerner le phénomène de gentrification caractérisant la rénovation d'un centre historique. A Marrakech, elle a induit une forme de ségrégation très nette entre différents versants de la ville. En effet, aux abords de la place Jemaa El Fna et dans ses parties sud et ouest, on constate une très forte hausse des valeurs immobilières en raison de la fréquentation des touristes et de la profusion des maisons d'hôtes¹⁷.

¹²- Michel Rautenberg, *La rupture patrimoniale*, Grenoble: Editions A la Croisée, 2003, p.114.

¹³- Christophe Ayyad, «Grand Angle», *Libération*, 2 octobre 2003, p. 12-14.

¹⁴- Jean-Pierre Tagornet, «Michel Orcel, Des occidentaux cupides sont en train de détruire le tissu social de nos médinas», *La vie économique*, 2 août 2002, p. 39.

¹⁵- Sylvie Véran, «Marrakech, main basse sur les riads: La bataille de la médina», *Le Nouvel observateur*, 20-26 juin 2002, p. 55.

¹⁶- Emmanuel Amougou, «La question patrimoniale, Repères critiques, critiques des repères», in Emmanuel Amougou (sous la dir. de), *La Question patrimoniale, De la «patrimonialisation» à l'examen des situations concrètes*, (2004), Paris: L'Harmattan, p. 32.

¹⁷- Anne-Claire Kurzac-Souali, «Ces riads qui vendent du rêve, Patrimonialisation et ségrégation en médina», in Gravari Barbas Maria (sous la dir. de), *Habiter le Patrimoine, enjeux-approches-vécu*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p.467-477.

Ce mouvement se fait au détriment des parties les moins accessibles et les moins prisées par les étrangers. La médina perd donc de sa «valeur» patrimoniale au fur et à mesure qu'on s'éloigne de ce centre, au point que les quartiers les moins accessibles aux touristes, les moins fréquentés par eux, sont souvent les moins équipés.

Ce déséquilibre entre les deux versants de la médina, l'ouest qui attire touristes et investisseurs et l'est dégradé et sous équipé, loin de s'atténuer est appelé à se creuser dans l'avenir. En effet, de plus en plus marginalisée par rapport au reste de la ville, la médina de Marrakech a cessé, depuis longtemps, d'être un pôle stratégique du développement de la ville et elle connaît un processus de dédensification progressive. Entre les deux derniers recensements, ce dernier s'est soldé par une baisse réelle de sa population: son poids démographique a enregistré une chute de 51% en 1994 à 31, 5% en 1982. Ce processus est appelé à se prolonger sous les effets conjugués de l'extension urbaine et de la dégradation de l'habitat dans certaines zones mais aussi en raison des changements d'affectation du parc de logement, à l'ouest et au sud, avec l'arrivée massive d'activités touristiques.

Cela remet en question l'équilibre traditionnel des fonctions au sein de la médina, où l'on retrouve de plus en plus de riyads transformés en locaux commerciaux ou en restaurants. Du coup, le lien séculaire qui reliait les zones d'habitation et les zones d'activité intra muros se fait de plus en plus ténu et nombre d'artisans qui vivaient des petits métiers qu'ils exerçaient ne peuvent plus le faire dans l'espace historique qui les abritait¹⁸.

Le patrimoine immatériel n'est pas en reste. On peut même dire que la place Jemaa El Fna et le patrimoine qu'elle incarne aux yeux de la communauté internationale ont participé à cette accélération du processus de gentrification au sein de la médina de Marrakech¹⁹.

Patrimoine immatériel et développement du tourisme: la place Jemaa El Fna²⁰.

Couvrant une superficie d'un hectare, la Place située à l'ouest de la médina, constitue, l'une des principales portes de la ville, accueillant de nombreux souks et marchés²¹. Avec l'expansion de la ville au XX^{ème} siècle et son développement à l'ouest, elle est devenue plus centrale encore, à l'interface de la vieille ville et de la ville nouvelle. Or, le patrimoine immatériel de la place Jemaa El Fna ne peut être dissocié d'un certain cadre physique, du paysage urbain historique qui l'entoure et dont elle est la face la plus visible.

C'est sans doute la raison pour laquelle, elle a subi de plein fouet toutes les formes de pression, principalement celle du tourisme, qui va induire une évolution

¹⁸- Rachida Saigh Bousta et Ouidad Tebbaa, 2005, *op.cit.*, p.51.

¹⁹- Vincent Gatin, *op. cit.*, p. 12.

²⁰- Ahmed Skounti, Ouidad Tebbaa, «Mutation des usages et développement du tourisme: la Place Jemaa El Fna, entre pauvreté et mercantilisation», in *Boujrouf Said et Tebbaa Ouidad* (sous la dir.), Paris: Edition des archives contemporaines. Sous presse, 2010.

²¹- Quentin Wilboux, *La Médina de Marrakech: formation des espaces urbains d'une ancienne capitale du Maroc*, Paris: l'Harmattan, 2001.

décisive tant sur le plan de son intégrité physique que fonctionnelle: prolifération de cafés panoramiques, surélévation, déferlement des enseignes, dallage de la place, design «néo vernaculaire» en forme de calèches stylisées pour les vendeurs de jus d'orange ou mobilier urbain répondant à des normes esthétiques en rupture avec l'esprit de la place. Dans le sillage de ces aménagements, un mouvement insidieux se produit, conduisant, au nom de la loi de l'offre et de la demande, à un déséquilibre croissant dans ses fonctions «traditionnelles». Peu à peu la logique de la rentabilité l'emporte sur celle de la créativité ou du talent.

Devenue de plus en plus mercantile, la Place favorise ainsi l'expansion des commerces ou de la restauration de plein air au détriment du spectacle. Nombre d'acteurs de la Place autrefois incontournables, sont aujourd'hui éclipsés ou confinés à la périphérie, alors que pendant des siècles, ils en occupaient le centre. Même la traditionnelle concurrence entre les *hlaiqis*²², autrefois réglementée par un code subtil d'usages et d'interdits auquel tout le monde se devait de se conformer, a fait place à une véritable foire d'empoigne régulée de manière autoritaire par les pouvoirs publics²³.

Le développement du tourisme, ces dernières décennies, a eu des répercussions directes et immédiates sur les pratiques en usage sur la Place. Ces mutations ont frappé de plein fouet les tenants de la *halqa*²⁴, dont ils ont, selon la nature de leur activité, précipité le déclin ou favorisé l'essor. Ainsi, certaines activités attirent encore de nombreuses personnes, attestant de leur vitalité et de leur audience auprès du public: charmeurs de serpent, acrobates, Gnaoua²⁵, chanteurs et musiciens reprenant des répertoires modernes de la chanson marocaine, mais cela n'est nullement le cas pour d'autres activités pourtant emblématiques de la place, comme celle des conteurs dont le nombre décroît et la moyenne d'âge ne cesse d'augmenter. Une enquête²⁶ réalisée à Jemaa El Fna, en 2006, révélait derrière la diversité des activités d'animation sur la place, qu'à l'exception des restaurateurs et des herboristes, tous étaient insatisfaits à la fois de leurs revenus et des mesures prises ces dernières années par les autorités et qui visent à réglementer leur emplacement²⁷ et du même coup à exercer un contrôle sur leurs pratiques.

La majorité des personnes interrogées (70% de celles qui animent une *halqa*) considèrent que la désignation d'un emplacement fixe n'a d'autre objectif que de

²²- *Hlaiqi*: praticien de la *halqa*, animateur d'un cercle de conte, de prêche, de médecine traditionnelle, de chant et musique, de théâtre, etc.

²³-Ouidad Tebbaa, Mohamed El Faiz, 2003, *Jemaa El Fna*, Marrakech, Paris-Casablanca: Edition Paris méditerranée & La croisée des chemins, 2003, p. 85.

²⁴- *Halqa*: cercle de spectateurs qui délimite le périmètre dans lequel se déroule le spectacle, par extension le spectacle ou l'animation qui s'y déroule.

²⁵- Membres d'une confrérie issue du métissage d'un fonds culturel sub-saharien porté par les descendants d'anciens esclaves et des traits de la culture musulmane mystique.

²⁶- Enquête réalisée dans le cadre de «L'étude des profils sociologiques des acteurs de la Place Jemaa El Fna», menée par Ahmed Skounti et Ouidad Tebbaa en 2006, dans le cadre du programme *Revitalisation et Revalorisation de la Place Jemaa El Fna*, mis en œuvre par le Bureau de l'Unesco à Rabat et le ministère marocain de la Culture grâce à un financement du Fonds-en-dépôt du Japon auprès de l'Unesco.

²⁷-En effet, depuis quelques années, chaque personne autorisée à exercer a sur la place un emplacement désigné. Cela vaut pour les commerçants les plus en vue comme pour les cireurs de chaussure.

restreindre leur liberté de mouvement, pour protéger le touriste d'un harcèlement éventuel (propos tenus essentiellement par les acrobates et les Gnaoua). En réalité, d'après eux, cette gestion autoritaire de la place a surtout pour effet, d'entraver le libre exercice de leur métier, générant frustrations, perte de la qualité de leurs animations et aussi et surtout baisse effective de leurs revenus.

Les revenus déclarés par les personnes interrogées s'élèvent en moyenne à 1500 dirhams par mois. Ces revenus augmentent d'autant plus que les activités proposées sont plus attractives pour les touristes. Le tourisme joue ici un rôle décisif non seulement dans la détermination des revenus moyens de chacun mais également dans le degré de satisfaction qu'il éprouve à exercer son métier.

A l'inverse, les personnes qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, accéder à un public de touristes étrangers, considèrent leur activité sur la Place comme un pis-aller, un cache misère. C'est particulièrement le cas des conteurs dans leur majorité absolue. Cette insatisfaction génère le refus de transmettre, voire le désir croissant de ne plus pratiquer. Le conte, jadis considéré comme l'emblème de la place, est à l'évidence aujourd'hui le parent pauvre de Jemaâ El Fna. Au dénuement matériel des conteurs s'ajoute donc un dénuement moral. Non seulement ils vivent dans la plus grande précarité, avec un revenu parfois inférieur à 30 dirhams par jour, mais le mépris dont ils sont l'objet fait qu'ils se sentent étrangers à leur propre univers, dépossédés de cette place dont ils étaient autrefois les maîtres. Les réticences et même l'aversion avec laquelle les conteurs de Jemaa El Fna envisagent aujourd'hui que leurs enfants puissent leur succéder en dit long sur la valeur qu'ils confèrent à leur art et surtout celle que la société lui confère. Reproduisant le mépris dans lequel leurs propres pères tenaient leurs vocations naissantes, ils interdisent aujourd'hui à leurs enfants de se rendre sur la place, qu'ils perçoivent, à leur tour, comme un lieu de perte²⁸.

A l'inverse, la situation des acrobates ou des charmeurs de serpent est moins dramatique que celle des conteurs. Leur spectacle, moins austère, plus visuel requiert moins d'effort de la part du spectateur et il attire par conséquent un grand nombre de touristes étrangers. Leurs revenus en sont d'autant plus substantiels (ils varient parfois du simple au double par rapport à ceux des conteurs). C'est la raison pour laquelle, le fil de la transmission s'y maintient vivace, malgré l'évolution actuelle qui bouleverse pour une large part les schémas de transmission traditionnels.

Mais les charmeurs de serpent de Jemaa El Fna, encore nombreux, unis par des liens de sang qui maintiennent à la fois la cohérence et la solidarité des groupes, sont aujourd'hui confrontés à un autre écueil: la folklorisation de leurs pratiques et leur transformation en un simple spectacle de divertissement pour touristes de passage ! Ainsi malgré l'appât du gain, les *Aissaoua*²⁹, surtout ceux dont la moyenne d'âge est supérieure à la quarantaine, n'appréhendent pas sans crainte un afflux plus important de touristes.

Paradoxalement, c'est l'activité la plus en vogue sur la Place qui dévoile le plus crûment la vulnérabilité de ses acteurs. Une enquête sur les tatoueuses réalisée

²⁸- Ouidad Tebbaa, Mohamed El Faiz, 2003, *op.cit.*, p.86.

²⁹- Confrérie religieuse.

en 2007³⁰, révèle que parmi les activités les plus prisées par les touristes interrogés sont les tatouages de henné (55%), les danses (20%) et la restauration (15%). La *halqa* ne vient que loin derrière avec 5%.

Tout le devenir de la place et de son patrimoine est aujourd'hui en jeu et le tourisme loin d'être une panacée a sans doute largement contribué, entre dénuement et appât du gain, à la situation où elle se trouve aujourd'hui. Mais ce qui s'observe aujourd'hui à Jemaa El Fna, s'est généralisé de façon insidieuse à l'échelle de toute la ville de Marrakech. Au Festival National des Arts populaires de Marrakech³¹ pendant des décennies et plus récemment de manière encore plus folklorique, «Chez Ali»³² ou à la Ménara³³, le patrimoine immatériel sommé de répondre aux exigences du tourisme vacille sous les contraintes scéniques, les coupes arbitraires dans les chants ou les danses, le bon vouloir du touriste en impératif absolu. La créativité et la spontanéité qui étaient de mise dans l'aménagement des restaurants en plein air et des *halqa*³⁴, où chacun avait une individualité propre, ont cédé la place à une esthétique homogène dont les finalités sont toutes autres: répondre aux critères esthétiques supposés des touristes et les rassurer quant à l'existence d'un aménagement de la place, c'est-à-dire d'une maîtrise de ses forces centrifuges. En réalité, les transformations engagées traduisent surtout la difficulté des institutions locales à penser de manière originale le paysage urbain de la place et à tenir compte de sa spécificité patrimoniale, surtout qu'il s'agit là de patrimoine immatériel !

De manière plus générale, la médina de Marrakech est un espace urbain en pleine mutation, dont le développement touristique a accéléré le processus de patrimonialisation, ce qui a induit une évolution décisive dans ses fonctions économique et résidentielle.

Aujourd'hui, ce processus et surtout ses effets questionnent à plus d'un titre, en particulier en qui concerne l'impact social de telles mutations. Ainsi, au rythme de l'évolution actuelle de la spéculation dans la médina de Marrakech, la menace de voir disparaître la mixité sociale au sein de cet espace historique est plus que probable.

Mais si la richesse patrimoniale de la médina de Marrakech a valu à la ville d'être classée sur la liste du «patrimoine mondial» par l'Unesco et la place Jemaa El Fna, sur celle des chefs d'œuvre du «patrimoine oral et immatériel de l'Humanité», cette valeur patrimoniale ne mérite-t-elle pas d'être réévaluée aussi à la lumière de cette dimension sociale ? La question est d'importance puisque

³⁰- Kaoutar Tayaa, Un projet de fin d'études en Tourisme sur la *Préservation du patrimoine oral de la Place Jemaa El Fna. Les tatouuses au henné*. Soutenu en juin 2007, sous la direction de MM. Omar Ibourk et Ahmed Skounti, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Cadi Ayyad, Marrakech.

³¹- Le Festival des Arts populaires de Marrakech (FNAP), a été initié par l'Etat en 1965. Il perdure encore aujourd'hui.

³²- «Chez Ali»: restaurant qui est l'un des hauts lieux du tourisme de masse à Marrakech et où est proposé dans le sillage du repas un spectacle haut en couleur, mettant en scène traditions berbères et références aux Mille et Une Nuits.

³³- Ménara: jardin historique de Marrakech qui remonte au XII^{ème} siècle avec son pavillon du XIX^{ème} siècle où fut aménagé pendant quelques années au début des années 2000, un spectacle de sons et lumières mettant en scène l'histoire de la ville et du pays, largement revisitée et interprétée.

³⁴- Cercle dans le périmètre duquel se déroulent les spectacles sur la Place Jemaa El Fna.

aujourd'hui, à l'UNESCO, on tente de décourager les nouvelles inscriptions au patrimoine mondial, parce qu'elles entraînent avec elles, notamment en raison de l'engouement touristique pour les sites, une plus grande vulnérabilité du patrimoine censé être protégé et surtout la marginalisation des plus démunis. Dans un forum organisé par l'UNESCO à Barcelone (Unesco, World Urban Forum: 2004), l'accent a été largement mis par les participants sur la nécessité de préserver les populations locales de l'éviction consécutive à la spéculation effrénée et à l'engouement brutal pour certains quartiers historiques. Car l'économie du patrimoine ne peut constituer la finalité ultime alors que c'est la construction individuelle et collective d'une relation au passé qui est l'ultime enjeu:

«Une revitalisation effective ne peut avoir lieu qu'en présence d'une appropriation populaire et participative de l'espace urbain» et si elle arrive à éviter «ses effets collatéraux que sont la culturalisation, la formalisation, la spectacularisation et la gentrification des espaces»³⁵.

ملخص: التراث وتأصيله وعلاقته بالتنمية السياحية: نموذج مراكش.

يهدف هذا المقال إلى التفكير وفتح باب النقاش في موضوع الآثار المترتبة عن التأصيل المتعلق بالتراث، سواء من حيث إعادة التأهيل أو من حيث إعادة تأويل المجال وتفسيره على مستوى الممارسة ونقل القدرات. وسوف يسلط الأضواء الكاشفة على كيفية الجمع بين عملية توريث التراث وإعادة بناء المجال الاجتماعي، الناتج بصفة خاصة عن الجاذبية السياحية التي لا مفر من ظهورها إثر تحقيق كل عملية للتصنيف على المستوى الدولي. ويستند تحليل هذه الظاهرة على مجال محدد للدراسة ألا وهو مدينة مراكش. ومعلوم أن هذه المدينة قد شهدت على مدى عقدين من الزمن، تحولات مهمة في أعقاب تصنيفها المزدوج ضمن قائمة التراث العالمي لليونسكو للمرة الأولى في عام 1985، وللمرة الثانية سنة 2001 اعترافا باحتضانها لساحة جامع الفنا بصفقتها إحدى روائع التراث الشفهي وغير المادي للإنسانية.

وتثير النتائج المترتبة عن هذا التصنيف العديد من الأسئلة وعلى مستويات مختلفة، ويعود ذلك بصفة خاصة إلى ظاهرة "الجنترية" la gentrification [ومعناها: ارتفاع القيمة المادية لعقار ما، وذلك إثر شراء عقارات موجودة في الأحياء الفقيرة والقيام بترميمها] التي أثارها سيرورة التصنيف العالمي، وذلك بشكل أعم، في أعقاب التحولات التي شهدتها الوظائف الاقتصادية والسكنية في المركز التاريخي لمدينة مراكش.

Abstract: Patrimony, Patrimonialization and Tourism Development: The Case of Marrakech

This article aims to reflect on the implications of the patrimonialization (cultural heritage), both in terms of reconstruction or the re-interpretation of space in matters of practice and capabilities transfer. It will shed light on how the implementation of patrimony

³⁵-Fessler Vaz Lilian, Berenstein Jacques Paola., «Territoires culturels de Rio», 2006, in Judy Henri-Pierre, Berenstein Jacques Paola (sous la dir. de), *Corps et décors urbains*, Paris: L'Harmattan, p.76.

(heritage) is combined with a strong socio-spatial reconstruction, especially due to the tourist attraction that any ranking process generates. The analysis of such phenomenon is based on a preferred field of study: the City of Marrakech, which has been known for two decades important changes in the wake of its double grading on the World Heritage List of UNESCO in 1985 and one of the masterpieces of the Oral and Immaterial Patrimony of Humanity for the Jemaa El Fna place, in 2001.

Today, this process and especially its effects raises questions at different levels, which could be attributed to the phenomenon of gentrification (defined as the buying and renovation of houses and stores in deteriorated urban neighborhoods) that was a result of the process of international classification, and more generally, following the mutations of economic and residential functions of the historical center of Marrakech.